

Boissy St Léger / Sucy en Brie :

La Direction devra assumer les conséquences de cette lourde réorganisation !

La CFDT vote contre au CHSCT et au CT



La CFDT a rappelé lors des instances, son opposition, à cette réorganisation, aux 4 suppressions de quartiers et au manque de Personnel sur l Etablissement.

La Direction doit s'assurer d'avoir effectué tous les recrutements nécessaires à la mise en place de la réorganisation.

Les prises et fins de services décalés pour les ACD vont générer de nombreux dysfonctionnements y compris pour les rouleurs !

Ce que la CFDT a pu faire valider :

- ❖ **La sécabilité des lundi et mardi est neutralisée les 3^{èmes} semaines** soit un démarrage de la séca le lundi 06 novembre 2017.
- ❖ Tous les dépassements horaires seront compensés.
- ❖ **5 renforts supplémentaires sont prévus au démarrage de la réorg.**
- ❖ Le comblement de tous les postes (Facteurs, FE, FQ, FC)
- ❖ **Un bilan spécifique à 3 mois** afin de s'assurer du respect des horaires et d'aborder toutes les difficultés.
- ❖ **Des doublures devront être effectuées avant la réorg** pour les agents amenés à changer de quartier ou d'équipe (Rouleurs, Facteurs, FE et FQ)
- ❖ **Les rouleurs conservent leurs horaires** quand ils remplacent sur les QL ayant des tournées aménagées.

La CFDT invite le personnel à faire respecter ces engagements !

La Cfdt revendique le passage en 2.1 pour les facteurs de cycle ou le paiement de la prime de 7 € / jour.

Nous exigeons l'ouverture de promotions facteur en 1.3 et en classe 2 et le 2.1 pour la cabine

La CFDT a signé l'accord permettant de valider le régime de repos choisi par les agents et sera présente dès le démarrage de cette organisation. Elle déclenchera toutes les alertes nécessaires et engagera le rapport de force si besoin !

